LEURS ECHAPPATOIRES

"L'AMENDEMENT BARRETTE ETAIT UN TRUC", disent les députés libéraux de la province de Québec, qui ont voté le principe de la conscription.

REPONSE

Le 22 juin 1917, M. Barrette, député de Berthier, sur une question de privilège, déclarait à la Chambre des Communes:

"Je nie catégoriquement que l'honorable premier ministre ou aucun de ses collègues ou de ses partisans, ait eu quoi que ce soit à faire directement ou indirectement avec ce sous-amendement. Je suis prêt à mettre mon siège en jeu à l'appui de ce que j'avance." (Voir Hansard, Edition revisée, Session 1917, Volume III, page 2643.)

Le défi ne fut pas relevé.

"VOTER POUR L'AMENDEMENT BARRETTE, C'ETAIT EN-LEVER AU PEUPLE LE PRIVILEGE D'AVOIR UN REFERENDUM", disent les députés libéraux de la province de Quàbec qui ont voté le principe de la conscription.

REPONSE

Supposons que tous les députés libéraux de la province de Québec cussent voté le sous-amendement Barrette, et que le sous-amendement Barrette l'eût emporté, le bill de la conscription était tué; la conscription était chose morte et enterrée, sans referendum. Le referendum devenait inutile.

Supposons que tous les députés libéraux de la province de Québec eussent voté le sous-amendement Barrette et que le sous-amendement Barrette eût été défait, il restait à tous ceux qui l'avaient voté une autre chance: voter pour l'amendement Laurier qui demandait le referendum.

De fait, c'est ainsi que les neuf députés conservateurs — des vrais anti-conscriptionnistes — ont agi. Après avoir voté la mort du bill de la conscription contre tous les députés libéraux de la province de Québec qui votèrent le principe de la conscription, ils ont, tous les neuf, voté, le 5 juillet 1917, en faveur de l'amendement Laurier demandant le referendam.